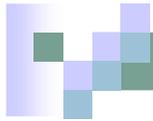




**AULNAT**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

**BUDGET PRINCIPAL**



Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la *première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité*.

Organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, il a pour objet, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment par le biais d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui est présenté aux conseillers.

Ce rapport , véritable outil d'aide à la décision, présente les évolutions conjoncturelles et structurelles qui ont influé, influent ou influenceront sur les capacités de financement de la commune. Le ROB a donc pour but de faciliter la discussion et la détermination des orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif (voire au-delà pour certains projets).

Conformément à la LOI NOTRe, le ROB est diffusé sur le site internet de la commune et reprend notamment:

- les engagements pluriannuels envisagés sur la commune,
- des éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette,
- des éléments relatifs à la gestion des effectifs municipaux.

Le DOB en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social 2021 et un retour sur l'année 2020, à présenter les principales orientations du prochain budget primitif, actuellement en cours de préparation.



## 1.1- Contexte Général 2020: Situation financière, économique et institutionnelle

### ■ A – L'environnement économique marqué par la crise sanitaire

L'année 2020 a été profondément marquée par la dégradation du cadre macroéconomique, directement liée à l'épidémie de COVID19. Cette pandémie a en effet généré une chute, voir un arrêt, de l'activité et des échanges faisant entrer l'économie mondiale en forte récession.

La reprise de la crise sanitaire sur le dernier trimestre 2020, matérialisée par le reconfinement de début novembre, a amplifié ce constat et créé de nouvelles sources d'incertitudes.

Selon les premiers chiffres connus, le PIB mondial devrait se contracter de près de 5% en 2020.

C'est dans la zone euro que le recul attendu serait le plus marqué (proche de 8%). Pour endiguer les effets néfastes de ce dernier, l'Europe a mobilisé un fonds de relance solidaire de 750 milliards d'euros. La Commission européenne doit ainsi emprunter ces 750 milliards d'euros sur les marchés financiers puis les redistribuer ensuite aux Etats membres sous forme de subventions (390 milliards d'euros) et de prêts (360 milliards) pour financer en partie les programmes nationaux de relance.

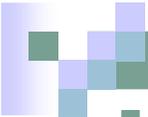
En France, les lois de finances rectificatives successives ont progressivement anticipé une récession qui sera par ailleurs supérieure à celle envisagée. Elle est désormais estimée à plus de 10% du PIB.

Une garantie bancaire de 300 milliards d'euros de BPI France pour le compte de l'Etat a été décidée. Un plan de soutien de 45 milliards d'euros (annulations et reports de charges fiscales et sociales, chômage partiel, fonds de solidarité pour les artisans, commerçants, agriculteurs et PME), porté à plus de 110 milliards d'euros dès avril et correspondant à environ 4 points de PIB, a également été mis en place.

Les déficits publics devraient substantiellement se creuser. Estimés à 9% du PIB (183,5 milliards) dans la 2ème loi de finances rectificative, les déficits devraient être supérieurs à 11% du PIB (224 milliards d'euros) contre 2,2% initialement prévus (93,1 milliards).

L'inflation s'est réduit à 0.7% en 2020 au lieu de 1.1 % en 2019.

Compte tenu de la conjoncture, les taux d'intérêt, confortés par la politique monétaire des banques centrales sont restés très bas.



## ■ B – Les lois de finances rectificatives de relance et la loi de finances 2021

L'impact net du Covid-19 pour les collectivités est évalué à 7,25 milliards d'euros en 2020.

Ce chiffre se compose d'une baisse des recettes fiscales de 5,2 milliards d'euros, des recettes tarifaires liées au confinement pour 2,3 milliards d'euros, et des surcoûts de dépenses pour 3,6 milliards d'euros.

Dans le mode de calcul choisi, cet impact est partiellement amorti par la croissance et la dynamique fiscale (TH, taxes foncières, TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux...) pour 2,4 milliards d'euros et par des économies de fonctionnement liées à la fermeture de certains services publics locaux pour 1,4 milliards d'euros.

### ■ 1. Clause de sauvegarde des ressources du bloc communal

Les lois de finances rectificatives (1 et 2), telles qu'évoquées précédemment, ont annulé les effets de la loi de programmation des finances publiques (2018-2022) et son régime d'austérité pour la dépense publique (60 milliards d'euros d'économies attendues sur la durée du quinquennat dont 13 milliards d'euros portés par les APUL).

La loi de finances rectificative n°3 pour 2020, a pour objectif les mesures de soutien aux collectivités territoriales pour compenser partiellement les pertes financières sur 2020.

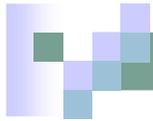
Un premier plan d'urgence de 5 milliards d'euros a été établi alors même que l'impact financier est estimé à 7,25 milliards d'euros.

Sur la base des mesures d'urgence pour amortir le choc (clause de sauvegarde, avances sur droits de mutations, abondement d'un milliard de DSIL), la capacité d'autofinancement des collectivités ne baisserait « que » de 8,9% cette année.

### ■ 2. Plan de relance

Ce plan prévoit un soutien de 100 milliards d'euros à la transition écologique, la compétitivité économique et la cohésion sociale et territoriale, dont plus de 37 milliards issus de l'Union Européenne.

Il introduit cependant une mesure visant à réduire les « impôts de production » de manière à faciliter la compétitivité des entreprises. Il est ainsi prévu une baisse de 10 milliards desdits impôts de production (avec un même volume d'allègement fiscal pour 2022) : suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des régions pour 7,25 milliards d'euros, et réduction de moitié de la CFE (-1,75 milliards) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (-1,54 milliards) affectant le bloc communal. Cette disposition intégrant une perte de bases fera l'objet de compensation pour les Communes, mais basée sur le taux 2020 pour la TFPB (perte de l'effet d'évolution éventuelle du taux sur les bases exclus).



### ■ 3. Les principaux concours financiers de l'Etat en 2021

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collectivités reste globalement stable. Elle s'établit à 26,8 milliards d'euros (18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards pour les départements). Cette stabilisation s'accompagne de redéploiements internes au sein de la DGF de manière à respecter la trajectoire contrainte de « l'enveloppe normée ». Par ailleurs, ce maintien en valeur se traduit dans les faits par une baisse en volume des concours financiers de l'Etat, dès lors que l'on intègre l'impact de l'inflation.

Cette stabilité globale du principal concours financier de l'Etat s'opère in fine au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité rurale et urbaine qui augmentent de nouveau chacune de 90 millions d'euros, de la dotation d'intercommunalité pour 30 millions d'euros et des dotations de péréquation des départements pour 10 millions d'euros.

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités s'élèvent à 43,2 milliards d'euros, en hausse de 2 milliards par rapport à 2020. Cette évolution s'explique principalement par l'institution d'un PSR de l'Etat, d'un montant de 3,2 milliards d'euros, qui vise à compenser au bloc communal la perte de recettes résultant de la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels pour la CFE et la TFPB. Il est à noter que 2,1 milliards d'euros sortent a contrario des PSR au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour être intégré au produit global de la TH compensée par l'Etat.

Des mesures budgétaires de soutien à l'investissement public local sont présentes. Elles s'établissent globalement à 2 milliards d'euros auxquels s'ajoute une dotation exceptionnelle prévue par la loi de finances rectificative n°3 à hauteur de 1 milliard d'euros en autorisation d'engagement.

La crise vécue en 2020 a de forts impacts sur les finances publiques locales. C'est dans ce contexte que la préparation budgétaire 2021 devra s'efforcer de préserver les équilibres entre capacités d'action et investissements et préservation de capacités de financement durables.



## 1.2-Contexte communal : Retour sur 2020

### **A/ COVID 19: Amortir les effets de la pandémie sur la population et accompagner les aulnatois en situation de fragilité possible ou avérée**

- Réorganisation de l'ensemble des services pour répondre aux différents protocoles sanitaires mis en place,
- Aménagement de la relation aux usagers et aux citoyens pour assurer la continuité du service rendu et maintenir le lien avec les aulnatois

### **B/ Une première année de mandat placée sous le signe d'un renouvellement fort des équipes d'élus et d'agents**

- L'année 2020 a été marquée par l'élection d'une nouvelle équipe municipale, porteuse de nouveaux projets pour le territoire
- Le renouvellement du Conseil Municipal a été concomitant avec l'arrivée de plusieurs nouveaux cadres administratifs et techniques au sein des services (Finances, Communication, Accueil/Population, Culture, Police Municipale, Direction Générale), synonyme d'une nouvelle dynamique d'équipe et de nouveaux modes de collaboration à définir

### **C/Poursuivre la recherche de la neutralité budgétaire des transferts avec la Métropole**

- Réunions régulières avec les services métropolitains (Pôle Prox Limagne, Directions diverses) afin d'assurer le bon déroulement des projets CAM sur Aulnat
- Relance du travail de valorisation de la mise à disposition des locaux du Centre Technique Municipal au Pôle de Proximité Limagne

### **D/ Maitriser les dépenses et optimiser les recettes pour adapter, moderniser et proposer de nouveaux services**

La commune a, malgré le contexte particulier de l'année 2020, maintenu ses efforts en matière d'optimisation budgétaire, tant sur les postes de dépenses que sur les sources de recettes.



## E/ Mise en œuvre du programme d'investissements prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement

### Projets communaux :

- **Travaux d'entretien, de valorisation et/ou de mise en sécurité du patrimoine :**
- Groupe scolaire François Beytout (Mise en sécurité): 42 000.00 €
- Espace Raymond Ameilbonne (Désenfumeur salle de Gym): 10 000.00 €
  
- **Développement durable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments :**
- Hôtel de Ville (Changement porte côté Nord): 4 800.00 €
- Tennis couvert (Passage en éclairage LED): 12 000.00 €
- Cheminement Pacheroux: 35 000.00 €
  
- **Modernisation des services et des équipements :**
- Panneau d'informations Communication: 21 000.00 €
- Pôle enfance (Travaux et acquisition de mobiliers divers/Nettoyeurs vapeur): 7 800.00 €

### Projets communs Commune/Clermont Métropole:

- Rue Emmanuel Chabrier (renouvellement couche de forme): 82 000.00 €
- Avenue du 8 Mai (réfection des trottoirs): 44 700.00 €
- Avenue Léon Maniez (réfection des trottoirs): 33 000.00 €
  
- Rue Anatole France et Alexandre Dumas   réseau assainissement et eau potable
- Impasses Pré Filliat et Curabet           réseau assainissement
- Allée du ruisseau                            réseau assainissement



## 2.1- Tendances budgétaires 2021 et grandes orientations de la collectivité

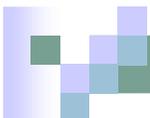
Le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Tout budget comprend deux sections :

La section de fonctionnement, qui décrit les opérations courantes de la collectivité, qui se renouvellent régulièrement, celles liées à l'administration de la collectivité et au fonctionnement des services publics.

La section d'investissement qui retrace toutes les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Cela suppose donc l'évaluation sincère des dépenses et des recettes (l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité sont des règles budgétaires fondamentales).



Aulnat bénéficie depuis plusieurs années d'un regain d'attractivité auprès des ménages. Cette dynamique est perceptible au niveau démographique puisqu'en 2021, la population INSEE est de 4 112 habitants (contre 4 085 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

En 2021, la poursuite des efforts d'optimisation et de rationalisation de la gestion communale sera destinée à dégager les marges de manœuvre financières nécessaires à la valorisation ou à la reconfiguration du patrimoine bâti et naturel ainsi qu'au dimensionnement des services aux besoins de la population.

La politique de recherche de nouveaux concours financiers (Plan de relance, FEDER, Fonds de solidarité métropolitain...) en plus des aides traditionnellement sollicitées (FIC, FIPD) sera renforcée pour faciliter la réalisation de ces projets.

Les réflexions relatives à la mise en commun des ressources et moyens (groupement de commandes, mutualisation...) seront également renforcées afin de gagner en efficacité et en cohérence sur les territoires communaux et métropolitains.

4 axes prioritaires:

<b>Enfance/Jeunesse/Scolaire</b>	<b>Culture/vie associative</b>
<b>Patrimoine communal</b>	<b>développement durable</b>



## 2.2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à **3.97 M €** en recettes et en dépenses.

### A/ Recettes de fonctionnement

- Fiscalité (chapitre 73) :

Dotation de Solidarité Communautaire: **113 663 €**.

La Taxe Additionnelle sur les droits de mutation : prévision de **84 000 €** (identique aux recettes de 2020).

En matière de taxes foncière et d'habitation, il est proposé de partir sur une hypothèse basse correspondant à la valeur médiane entre le prévisionnel 2020 (1,75M€) et le réalisé 2020 (1.83M€) : **1.82 M €**,

Attribution de compensation: **1.03M€** (conformément aux exercices 2019 et 2020)

- Concours de l'Etat (chapitre 74) :

La Dotation Globale de Fonctionnement perçue devrait être sensiblement au même niveau qu'en 2020, soit **210 000 €**

Les prévisions de compensations fiscales TFB et TH , dans une logique de stabilité par rapport à 2020, pourraient correspondre à une recette de **118 000 €** (hypothèse prudente inférieure de 7000€ au perçu 2020)



- **Aides et participations diverses (chapitre 74) :**

Les concours financiers prévisionnels de la CAF et du CD 63 sont estimés à **102 300€** (97 800+ 4 500 €).  
Il convient également d'inscrire **10 000€** de recettes prévisionnelles au titre de participations et remboursement divers (piscines, DAHLIR...)

- **Produits des services et autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) :**

Les produits de services ont été prévus sur des estimations similaires au prévisionnel 2020 : **328 000 €**.  
Ils intègrent notamment le début du remboursement de l'occupation des locaux du CTM par le Pôle de Proximité de Clermont Métropole ( pour 8 000€).

La recette relative aux loyers perçus et aux locations de salles (chapitre 75) est estimée à **32 000 €**, conformément au budget prévisionnel 2020

Ces produits prévisionnels devront évidemment être revus en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

- **Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés (chapitre 76) :**

En application des accords de la CLECT et de la convention de remboursement de dette en vigueur, Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **24 560 €** en 2021 au titre de la participation aux intérêts de la dette.

- **Atténuation de charges (chapitre 013) :50 000€** (Hypothèse basse)

- **Opérations d'ordre (Chapitre 042) : 30 200€**



## B/ Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général (chapitre 011) :

Il devrait être proposé d'inscrire **863 000 €** au budget primitif pour ce chapitre (incluant notamment les dépenses prévisionnelles liées à la gestion de la COVID au niveau de celles engagées en 2020 et intégrant également l'inscription de crédits liés au développement de la programmation culturelle aulnatoise)

- Charges de personnel (chapitre 012) :

Une dépense prévisionnelle de **2.27 M €** sera à inscrire sur ce chapitre.

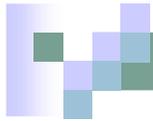
Cette prévision tient compte des évolutions réglementaires (PPCR...), des engagements pris pour 2021 (travail sur la reconfiguration du RIFSEEP...) et de l'évolution/dimensionnement des équipes municipales (service de PM notamment)

Il est à noter que le remboursement d'une partie du traitement de certains agents (par l'assureur statutaire ou la CAF par exemple) vient réduire cette charge mais n'est pas inscrit sur ce chapitre.

- FPIC/Dégrèvement de TH (chapitre 014) :

La participation au FPIC, auquel la ville contribue, devrait correspondre à une dépense de **17 000€** (au niveau du prévisionnel 2020).

Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants devrait être de **3000€** (identique au prévisionnel 2020)



- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :**

**Hypothèse de travail retenue pour le Chapitre 65: 475 000 €**

Ce chapitre regroupe principalement le paiement des subventions aux associations et organismes sociaux, le règlement des indemnités des élus ou encore de la maintenance de l'éclairage public pour les points lumineux restés dans le giron communal.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations serait fixée à 64 500€ contre 74 000€ en 2020.

La subvention relative au CCAS serait pour sa part revalorisée de 20 000€ par rapport à 2020 et s'élèverait donc à 270 000€.

- **Charges Financières (chapitre 66) :**

**Les intérêts de la dette 2021 s'élèveront à un peu plus de 140 000 €**

**La participation à l'EPF-SMAF correspondra à 2290 €.**

- **Dépenses imprévues (chapitre 022) :**

Ce chapitre comporte une ligne prévisionnelle de **10 000€**

- **La Dotation aux amortissements (Chapitre 042/ Compte 68111)** (opération d'ordre qui permet de tenir compte de la dépréciation des équipements et qui suppose une inscription d'un montant identique en recette d'investissement) nécessitera une inscription de crédits à hauteur de **98 435 €**



## 2.3- La section d'investissement

La structuration de la section d'investissement est directement liée à la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette planification est indispensable à la bonne coordination pour certains projets mêlant l'exercice de compétences multiples (Commune, Métropole, SMTC, T2C, SIEG, SEMERAP...).

### A/ Recettes d'investissement

- **FCTVA et Taxe d'Aménagement** : Prévision de **356 000 €**, en nette augmentation par rapport à 2020 du fait du versement programmé du FCTVA pour les travaux du pôle enfance
- **Les subventions (chap. 13) et produits des cessions (chap.024)** devraient a minima être de **230 000 €** (principalement FEDER). D'autres projets ont déjà été reconnus comme éligibles à certains concours financiers sans que les montants de ces derniers ne soient connus de façon précise à ce jour.
- **Le Recours à l'emprunt** n'est pas une option envisagée à ce stade mais ce levier pourra être activé en fonction de la réalisation du budget et des conditions bancaires proposées
- **Dotations aux amortissements** : **98 435 €**
- **Remboursement du capital d'une partie des emprunts transférés** : Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **63 044 €** en 2021 pour le capital de la dette, conformément aux dispositions de la convention de remboursement de dette

### B/ Dépenses d'investissement

**Participations dues à l'EPF-SMAF** : **47 582 €**

**Remboursement du capital de la dette** : **304 303 €**

**Attribution de Compensation en Investissement** : **50 301 €** (un travail est actuellement en cours pour étudier la pertinence de neutraliser l'amortissement de l'Attribution de Compensation en Investissement (ACI) pour préserver des marges d'action sur la section de fonctionnement)



- **Mise en place de la Programmation pluriannuelle des investissements envisagés (PPI 2021-2026)**

**Projets communaux :**

- **Travaux d'entretien, de valorisation et/ou de mise en sécurité du patrimoine :**

Groupe scolaire François Beytout (Reconfiguration Réfectoire Restaurant Municipal): 54 000.00 €

Groupe scolaire François Beytout ( Réfection Plafond préau A ): 10 000.00 €

Groupe scolaire François Beytout (Reprise de façades):32 000.00 €

Square Hessel (Eclairage public): 23 000.00 €

Vidéoprotection (Installation caméras/ Phase 2): 50 000.00 €

Espace Raymond Ameilbonne (Mise en sécurité et accessibilité Phase 2 ): 50 000.00 €

Eglise (Rénovation des fresques): 8 500.00 €

Jeux d'enfants: 25 000.00 €

- **Développement durable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments :**

Complexe Sportif /Terrain honneur (Arrosage intégré Phase 1): 25 000.00 €

- **Modernisation des services et des équipements :**

Groupe scolaire François Beytout (Installation de 11 Ecrans Numériques Interactifs/11 PC Portables): 50 000.00 €

**Projets communs Commune/Clermont Métropole:**

Complexe Sportif (Chaudière gymnase Ducourtial): 70 000.00 €

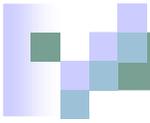
Impasse Curabet et Pré Filliat (eau potable et chaussées)

Allée du ruisseau (eau potable et chaussée)

Aménagement rues A Dumas et A France (chaussée et éclairage)

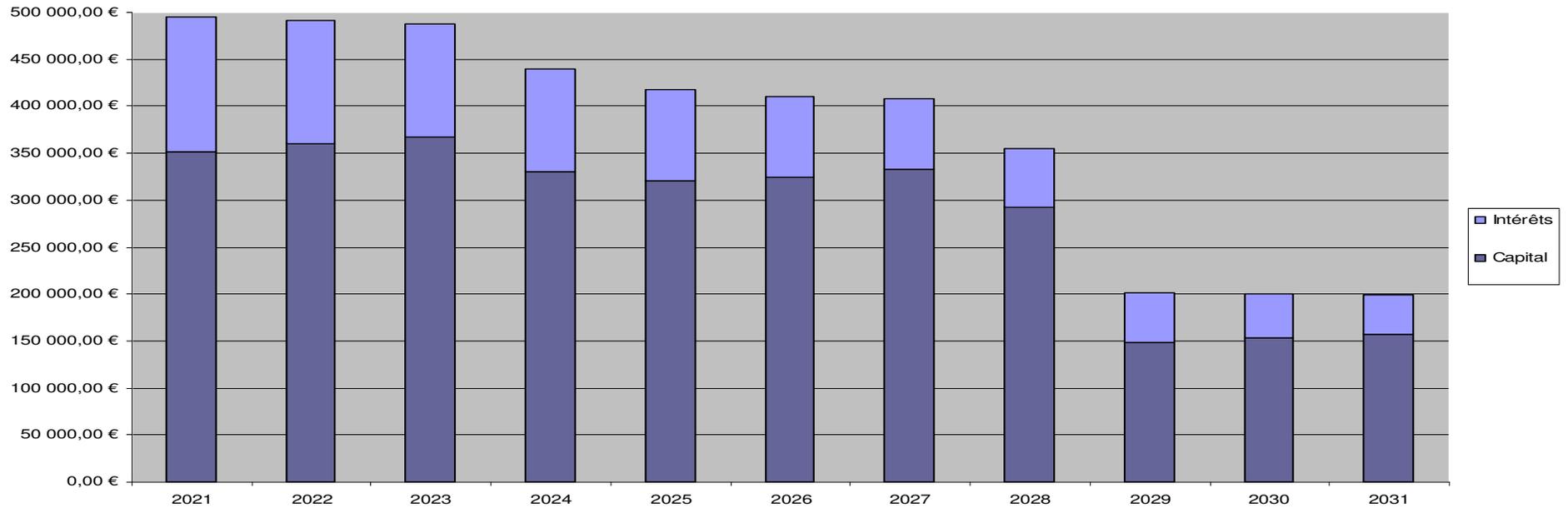
Rénovation trottoirs Sud rue Fernand Albos

Chemin du Marais à Aulnat (lotissement la Breide)

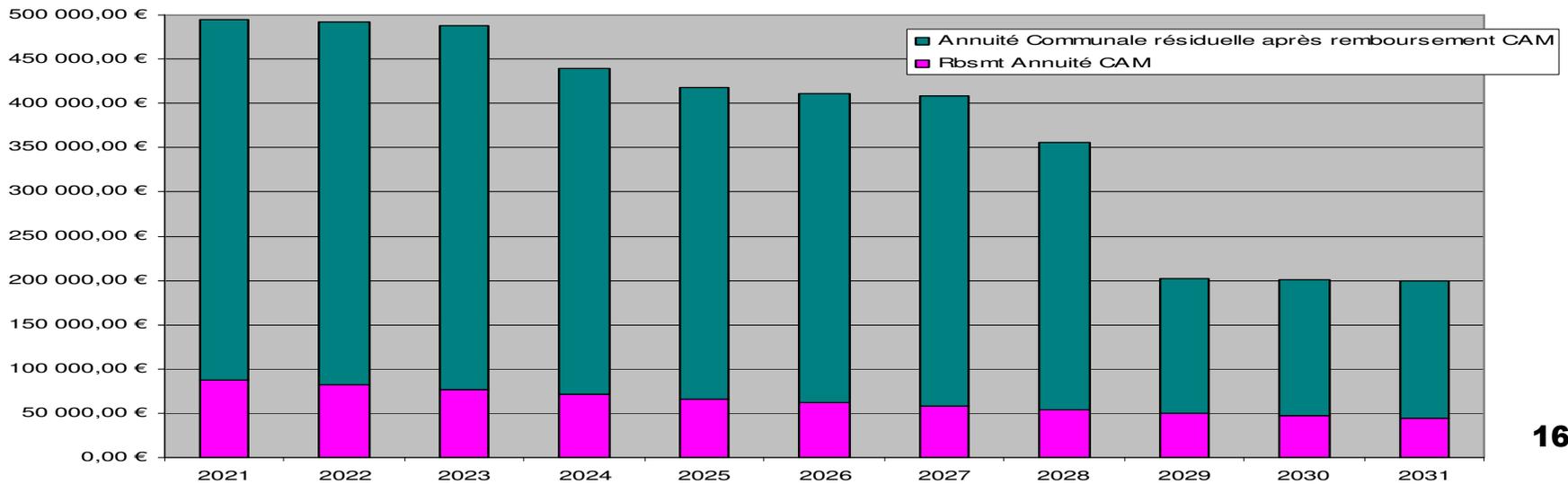


# 3 - La dette communale (période 2021-2031)

Endettement Pluriannuel 2021-2031



Endettement puriannuel avec retraitement CAM 2021-2031



- Quelques points de repères sur la dette :
- La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes),
- Le recours à l'emprunt est effectué de façon ciblée en fonction des projets structurants priorités dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Au 31 décembre 2021, en l'absence de nouvel emprunt, l'encours de la dette aulnatoise devrait s'établir à **4 261 436 €**